

## Mise en place d'un régime complémentaire santé pour les professionnels charcutiers traiteurs – ARTVIE SANTE

Dans le cadre de son Assemblée Générale le lundi 26 avril 2010 à LYON, et en présence de 140 congressistes, la Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs (CNCT) a signé avec les organisations syndicales de salariés CFE-CGC, FGTA-FO, CFDT-FGA et CFTC-CSFV un accord collectif relatif à la mise en place d'un régime complémentaire santé obligatoire au profit des 22.000 salariés de la branche.



### Des motivations fortes



La mise en place d'ARTVIE SANTE a pour but de préserver le bien-être et la santé des salariés employés dans la branche en les aidant à assumer le coût de leurs dépenses de santé malgré les déremboursements de la sécurité sociale et en leur offrant des garanties performantes. A l'issue d'un appel d'offres, c'est AG2R LA MONDIALE qui a été désigné assureur du régime dans la mesure où sa proposition réunissait les garanties les plus complètes à un coût compétitif.

Piloté par la profession, ce régime complémentaire santé sera spécifiquement adapté aux besoins de ses membres. Renforçant l'attractivité du métier, il aide aussi les entreprises du secteur à fidéliser leurs salariés et à en recruter de nouveaux par la création d'un système de garanties collectives.

### Une avancée sociale importante pour la profession

Tous les salariés de la profession seront garantis par le régime complémentaire ARTVIE SANTE sous réserve de justifier d'une ancienneté minimale de deux mois. Leur employeur prendra en charge au moins 50 % de la cotisation mensuelle et bénéficiera à cette occasion de l'exonération de charges sociales sur la part patronale de la contribution. Les salariés pourront déduire quant à eux leurs cotisations de leur revenu imposable. Des options complémentaires permettront aux salariés d'assurer leur famille ou de relever leurs niveaux de garanties.



Ce dispositif prendra effet le 1er jour du mois civil suivant la publication de son arrêté d'extension et au plus tôt le 1er Janvier 2011. Le financement de la portabilité par mutualisation est incluse.

Les chefs d'entreprise (au nombre de 12 000) pourront eux aussi bénéficier s'ils le souhaitent des mêmes garanties que leurs salariés grâce à l'offre proposée par la MAPA.

### Une véritable solidarité inter-générationnelle

Vecteur d'une véritable solidarité inter-générationnelle, le régime ARTVIE SANTE permettra aux salariés qui partent en retraite de continuer à bénéficier des mêmes garanties à un tarif négocié avantageusement après leur départ de l'entreprise.

#### **La CNCT en quelques mots :**

*La Confédération Nationale des Charcutiers-Traiteurs et Traiteurs est une association professionnelle qui regroupe, informe, défend et dynamise les charcutiers-traiteurs et traiteurs au plan national, régional et départemental. Elle compte entre 3 000 et 4 000 adhérents.*

#### **Contact Presse :**

Isabel PASCOA - CNCT - 15 rue Jacques Bingen - 75017 PARIS  
tél : 01 44 29 90 57 - port : 06 65 20 22 11  
email : ipascoa@lacnct.fr